

EXERCICE 2025**COMMISSION DE LA RECHERCHE**
Séance du 18/11/2025**AVIS n°CR/2025-A11**

La commission de la recherche s'est réunie le 18/11/2025 en séance plénière, sur convocation du Président du Conseil académique adressée le 04/11/2025.

Point de l'ordre du jour : Point particulier sur le dispositif d'attribution du soutien aux néo-MCU et néo-MCU-PH lié à la dotation fléchée du MESR (LPR)

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de l'avis :

le VP Recherche a souhaité aborder devant la CR les modalités de ce dispositif qui repose sur une ancienne délibération du CA (délibération 2022-45) et qui prévoit :

- Répartition de l'enveloppe 80% unités / 20% établissement
- Eligibilité à ce dispositif des MCF en mutation

Une actualisation de ce dispositif apparaît indispensable pour plusieurs raisons :

- Depuis au moins 2 années, il n'y a plus la ressource de 10 k€ par personne. Le montant total versé via la SCSP permettait initialement une enveloppe par néo MCU ou MCU-PH de 10k€. En 2025, elle était de 5K€ et à été maintenue comme en 2024 à 7k€ en ajoutant un abondement par d'autres sources budgétaires.
- Pour 2026, le budget prévisionnel dédié aux néo-MCU est au mieux de 136 k€, pour 27 néo-MCU (soit une dotation moyenne de 5k€ environ, très inférieure aux 10 k€ historiques).
- La délibération 2022-45 prévoyait de plus une répartition 80 % pour les unités / 20 % pour l'établissement.
→ Dans les faits, en 2025, 100 % des montants ont été utilisés par les unités.

Il est donc proposé de modifier la délibération, afin de clarifier, stabiliser et adapter le dispositif aux moyens réellement disponibles.

Proposition d'avis soumis à la commission :

1. Sur la distribution aux unités de 100% de l'enveloppe LPR dédiée à ce dispositif
2. Sur l'inéligibilité à ce dispositif conformément à la LPR, des MCF arrivant par mutation,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis favorable à l'unanimité sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 37	Abstentions : 0
Quorum : 19	Votants : 28
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 12	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Proposition d'avis soumis à la commission :

3. Sur le maintien d'un montant de 7000€/néo MCF en 2026, la CR donne un avis favorable.

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 37	Abstentions : 5
Quorum : 19	Votants : 23
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 12	Votes exprimés : 23
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 12
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant

Fait à Tours, le 27 novembre 2025,

Le Président du Conseil
académique



Daniel Alquier